

Les débats sur les résolutions revendicatives

(pages 16 à 25)



Deux commissions au travail



Le financement de l'action

En adoptant à Caen une résolution revendicative sur le financement de l'action publique, le SNUI s'est projeté dans la sphère Finances Publiques.

Présidée par Emmanuel Ziegler (CS 2ème RIF) la commission s'est emparée de nombreux sujets tout à la fois politiques, économiques, environnementaux, sociaux et techniques, aujourd'hui sous les feux de l'actualité.

Les délégués, tant en commission qu'en séance plénière se sont extraits de leur milieu professionnel pour aborder globalement et avec la hauteur nécessaire un sujet très vaste. La réflexion, les propositions, se sont articulées autour d'un raisonnement quadripartite : définition de l'action publique, sources de financement traditionnelles, nouvelles pistes possibles, financement des collectivités locales.

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

La commission a d'abord donné sa conception de l'action publique : organiser les grandes solidarités, garantir et satisfaire les besoins fondamentaux et ce, exclusivement par l'Etat et les collectivités. Chacun a bien noté qu'il s'agissait là d'un choix politique prenant le contre – pied de la logique libérale. C'est la réaffirmation des valeurs du SNUI en matière de justice fiscale et de justice sociale, indissociables.

Le rôle premier de l'impôt

Dans une deuxième phase, et dans le droit fil des idées émises précédemment, les participants à la commission se sont accordés sur le fait que le moteur du financement de l'action publique demeure l'impôt, véritable facteur de correction des inégalités. D'où la nécessité d'imposer tous les revenus des personnes physiques et morales avec un barème progressif. La commission a posé les problèmes récurrents en termes humains, techniques, juridiques, matériels, indispensables au fonctionnement de la DGFIP.

La levée du secret bancaire, les échanges de renseignements sur le plan international, l'harmonisation fiscale en Europe apparaissent comme des données incontournables pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale qui obèrent gravement les ressources de l'Etat et donc le financement de l'action publique. Ces éléments sont à rapprocher des suppressions de postes, de la technique

d'affichage (certifications, garantie fiscale), du paquet fiscal de la baisse de l'ISF, autant de marques d'une volonté politique libérale qui vont à l'encontre d'une politique de financement efficace de l'action publique par l'impôt.

Les ressources sociales au cœur du débat. La fiscalité écologique

La commission constate le repli de la protection sociale, le développement des franchises, des complémentaires privées et la montée en puissance d'une protection sociale à deux vitesses en même temps que l'accroissement de la fiscalisation des budgets sociaux. Un financement juste passe par une contribution plus large des entreprises. D'autres pistes de financement méritent d'être explorées.

La tarification tout d'abord qui peut constituer pour les entreprises publiques et les collectivités locales une source de financement prenant en compte les situations particulières des individus qui sollicitent des services publics locaux (cantine scolaire...). La tarification peut être redistributive dans la mesure où les plus pauvres payent moins.

Ensuite l'emprunt qui peut être aussi une source de financement de l'action publique. L'état emprunterait auprès des agents économiques qui ont une capacité à épargner, leur verserait des intérêts qui devront faire l'objet d'une redistribution fiscale par l'impôt.

Enfin en matière de fiscalité écologique

la commission dénonce les logiques simplistes qui consistent à instaurer de nouvelles taxes pour servir d'alibi, mais propose une réflexion de fonds sur de véritables taxes dissuasives conduisant à des démarches plus citoyennes à l'instar de la Taxe Tobin.

Le financement des collectivités locales : un enjeu majeur

La commission aborde ce thème sous le double aspect de la crise et des réformes annoncées qui posent la question de l'avenir des finances locales : commission Balladur sur le niveau des collectivités locales, réforme de la taxe professionnelle, spécialisation des impôts par niveau de collectivité locale, débat sur la réforme des bases. Pour la commission, les entreprises doivent participer au financement de l'action publique locale. De même les participants se prononcent sur une fiscalité reposant sur une assise foncière et estiment que la péréquation reste un vecteur d'équilibre et d'équité entre les collectivités territoriales.

Les participants estiment que l'Etat et singulièrement la DGFIP doivent pleinement jouer leur rôle de conseil et de surveillance pour garantir une gestion saine des budgets locaux.

Les travaux de la commission ont été rapportés en séance plénière par **Stéphane Lafargue** (Cher) et par **Régis Cario** (DLF).

LES INTERVENTIONS EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Plusieurs intervenants, **Gérard Gourguechon** (ancien secrétaire général), **Denis Turbet Delof** (CNS), **Marc Lerbey** (CS Pays de Loire), mais aussi **Jean Louis Marchand** (CNS) estiment que la résolution qui doit être soumise au vote du Congrès doit rappeler les fondamentaux, la mission régaliennne, la notion républicaine. Elle se doit d'être forte dans sa tonalité. Beaucoup d'intervenants s'accordent pour souligner que l'impôt facteur de cohésion sociale, de justice, un des principaux outils de financement de l'action publique, doit être explicité pour être mieux compris dans sa dimension redistributive. A l'instar de **Lilian Mounard** (ENI Clermont), **Régis Cario** (DLF). **Philippe Benjamin** (CS Bretagne) et **Murielle Gagneur** (DIRCOFI Est Nancy) dénoncent le glissement de la mission contrôle fiscal vers une mission de services.

publique

Contrôle fiscal dans les règles de l'art, certifications, formatage, autant de procédés qui vont affecter l'ensemble des services, en termes de qualité du travail, d'autonomie des agents et que le SNUI se doit de combattre tout en explicitant les dangers de cette politique d'affichage.

Emmanuel Bouquet (Marne) dénonce le scandale de la loi TEPA. **Christian Steenhoudt** (CLR) souligne dans un premier temps que l'avènement de la crise a un impact sévère sur les ressources disponibles pour financer la protection sociale. Il met en avant la nécessité d'harmoniser les bases de l'impôt au niveau européen, la nécessité d'un impôt citoyen payé par tous et la même nécessité de sa publicité.

Roland Nicolas (Paris-Sud), **Alain Devielleville** (DRESG) réclament que l'Etat se donne les moyens de faire respecter la loi fiscale, tout en ayant une obligation de résultat. En matière de protection sociale, **Michèle Rault** (CNS) souhaite que la situation actuelle soit rappelée pour dénoncer son injustice. Elle plaide pour que nous

revendiquions l'élargissement de l'assiette des entreprises et elle réclame que les termes employés dans la résolution soient précis : à titre d'exemple, il ne s'agit pas de «charges» pour les entreprises mais de «cotisations».

David Lazarus (Val-d'Oise) pour sa part déplore que les bénéficiaires de revenus du capital ne payent pas à hauteur des salariés.

Dans le domaine de la fiscalité locale, un certain nombre d'intervenants plaident pour une participation accrue des entreprises, à travers un impôt basé sur le bénéfice brut et **Jean Paul Dor** (Solidarité), **Philippe Ostrogorski** (Moselle) insistent sur le fait que la totalité de la chaîne des impôts locaux, assiette, contrôle, et recouvrement, reste l'attribution exclusive des agents de la DGFIP. Pour sa part **Christine Maupas** (Essonne) dénonce l'absence de moyens et d'information à disposition des citoyens alors que les taux d'impôts locaux entrent dans une période de forte augmentation.



Emmanuel Bouquet



Stéphane Lafargue



Alain Devielleville

LA RÉPONSE DU BUREAU NATIONAL

Dans sa réponse **Christian Flottes** (Bureau National) a tout d'abord remercié les camarades qui ont participé aux travaux. Cette commission se devait de dépasser le strict champ professionnel, sans pour autant l'occulter, en réfléchissant sur un thème très vaste englobant le politique, l'environnemental, le sociétal, le technique, et bien entendu l'économique. D'où la difficulté de faire tenir la synthèse en quatre pages. D'où certainement lors de la présentation du pré - projet, un manque de précisions sur certains sujets. Notre approche est claire : organiser les grandes solidarités suppose un mode de financement juste et des services publics qui permettent à une majorité de citoyens d'accéder à des prestations prises en charge collectivement.

Concernant l'impôt, Il est pour nous facteur de redistribution, facteur de correction des inégalités. A l'heure de l'explosion des plus hautes rémunérations, de la concentration des richesses, tout plaide pour un impôt sur le revenu et sur le patrimoine, véritablement redistributifs et progressifs, pour l'augmentation des tranches de l'impôt sur le revenu et de leur taux, pour l'élargissement de l'assiette.

Disparition des paradis fiscaux, harmonisation des politiques fiscales en Europe, taxation des flux financiers internationaux doivent assurer la pérennité du financement de l'action publique. Dans cette optique il convient de donner tous les moyens juridiques, humains, matériels aux agents. Cela passe par le développement de la coopération internationale.

La création d'un service judiciaire d'enquête fiscale se justifie à partir du moment où il reste dans le giron de l'administration fiscale et qu'il complète les formes de contrôles existantes aujourd'hui.

Le SNUI constate que le pilotage actuel du contrôle fiscal et la volonté d'affichage vont à l'encontre de l'efficacité recher-

chée. Indicateurs, garantie fiscale, certifications sont autant d'affichages, de freins et de surcharge de travail, qui brident le contrôle fiscal.

En matière de ressources sociales, les entreprises doivent concourir plus largement au financement des budgets sociaux. Leur contribution doit être assise sur la richesse créée, ce qui signifie clairement et comptablement parlant : la valeur ajoutée ou le bénéfice brut d'exploitation. Pour les particuliers nous nous devons de renforcer notre analyse sur un prélèvement redistributif affecté à l'assurance maladie.

D'autres sources de financement existent. Pour le SNUI plusieurs pistes doivent être explorées, telles la tarification qui peut être une source de financement des collectivités territoriales dès lors qu'elle est basée sur le principe de la redistribution. Dans le domaine de la fiscalité écologique, le SNUI s'oppose à la vision libérale qui aboutit à transférer sur des taxes fongibles des allègements accordés aux entreprises leur permettant de s'affranchir d'une attitude responsable à l'égard de la planète. Enfin le financement des collectivités locales est un enjeu majeur par ces temps de crise mais aussi de réformes à venir : commission Balladur, refonte de la taxe professionnelle, baisse voire disparition des impôts indirects comme les droits de mutation.

Dans ce contexte, la DGFIP doit plus que jamais jouer son rôle de conseil et de surveillance pour garantir une gestion saine des budgets locaux.

Le contrôle des bases de financement des collectivités locales et le recouvrement des impôts qui en découlent doivent rester une prérogative des agents de la DGFIP.

Si la valeur vénale devait servir de référence, elle devrait être placée hors du champ de fluctuation des marchés par un dispositif de lissage.

Les conditions de vie au

Présidée par **Patrick Gonzalez** (CS Languedoc Roussillon), la commission a réuni 69 participants, ce qui atteste de l'importance durable du sujet. Les discussions se sont appuyées sur la synthèse des 13 contributions des sections (dont une élaborée au niveau régional). Les débats se situaient également dans l'actualité des cycles de discussions engagés avec la Direction Générale, dont la première synthèse était attendue pour le 8 juillet 2009. Les travaux de la commission ont été rapportés en séance plénière par **Jean Capdepuy** (Paris Centre), assisté de **Laurence Malon** (Saône et Loire).

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Déterminer les enjeux

Un consensus s'est nettement dégagé concernant la dégradation des conditions de travail. Les agents, dépossédés de leur travail, ne trouvent plus leur place et ne se sentent plus reconnus, avec tous les risques inhérents à ces situations.

Si les enjeux sur les conditions matérielles demeurent, la mise en place du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels installe progressivement une logique et un cadre légal qui obligent l'administration à répondre. L'Etat employeur, qui faisait peu de cas des obligations en matière d'hygiène et de sécurité, doit désormais appliquer le droit existant en terme de risques professionnels, physiques et mentaux.

Le sentiment de ne pas se sentir bien au travail, provoqué et aggravé par une mauvaise organisation du travail, révèle l'importance accentuée de la notion de risque organisationnel.

Rechercher des solutions concrètes

Les participants à la commission se sont projetés dans une recherche de solutions à la dégradation des conditions de vie au travail, comme colonne vertébrale du travail militant.

Désormais, il semble acté que tous les enseignements de la mise en place des SIE devraient être acquis. Nonobstant, il subsiste de nombreux hiatus entre le discours national et les réalisations locales. Dans la perspective de création

des SIP, la DG confirme l'abandon du dogme des plateaux paysagers. Pour être effective, cette remise en cause pourrait s'appuyer sur les études ergonomiques existantes.

Outre la problématique de l'emploi, la question des moyens passe également par la menace sur les crédits CHS. La réalité des agents en souffrance rend nécessaire la mise en place d'une prévention efficace en la matière. Elle passe par la détermination des risques et des mécanismes à l'origine de cette souffrance pour éviter de voir exploser le nombre des drames humains à l'instar de la situation de France Télécom depuis les années 90. Si la notion de « harcèlement moral » recouvre un large éventail de situations qui ne correspondent pas forcément à la référence juridique que ce terme désigne, notamment au regard du droit pénal, il est absolument nécessaire d'apporter une réponse à la souffrance tout en traitant en amont les facteurs de risques qui l'ont provoquée.

Il faut donc réaffirmer que les Risques Psychosociaux doivent faire l'objet d'une appropriation globale de la part des militants et des responsables administratifs, afin de ne pas faire porter leur responsabilité sur les individus, mais bel et bien sur l'organisation du travail comme source essentielle du mal être existant. Dans ce cadre il restera à définir la forme d'un dialogue professionnel libre de toute pression.

Dans le malstrom permanent des travaux immobiliers à la DGFIP et de la mise en

place du Document Unique, la revendication forte d'un temps plein pour l'exercice des missions des ACMO s'est naturellement révélée urgente et d'actualité. Ceci s'inscrit d'ailleurs dans un revendicatif porté depuis 1995 au ministère et à la Fonction Publique par Solidaires.

Les outils de l'action militante

La Commission s'est appuyée sur la contribution très étayée de la région Poitou Charente.

En matière d'outils militants, la structuration du réseau, la formation et la collecte d'informations pour continuer à appuyer nos actions sur la réalité quotidienne ont été retenues comme des axes essentiels. A cet égard il a semblé préférable de favoriser une appropriation collective globale et large du réseau militant plutôt que de désigner un référent par section.

L'action devra s'appuyer sur la remontée de l'expression des agents et des souffrances quotidiennes qu'ils subissent, les observations du médecin de prévention et des autres acteurs sociaux du ministère ainsi que sur l'intervention d'acteurs extérieurs dont la neutralité objective permet de libérer la parole des agents.

Si le Document Unique constitue bien un moyen essentiel d'agir durablement pour améliorer les conditions de vie au travail, il sera nécessaire d'aller au-delà pour inscrire cette question vitale dans tous les domaines et instances de l'activité militante et du dialogue social.

LES INTERVENTIONS EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Franck Robert (Charente-Maritime) a axé son intervention sur la souffrance, et demandé à ce que le terme de « suicide » figure expressément dans le texte. Il a illustré son propos par la formule : « on ne veut pas devenir le France Télécom des années 2000 », s'interrogeant sur l'intérêt de « judiciariser » l'action syndicale sur ces sujets. Plusieurs intervenants ont également demandé des clarifications et une tonalité plus offensive.

travail

Ainsi, **Laurent Gauthier** (CS Basse Normandie), **Gérard Damprunt** (Paris Est) et **Fabrice Amadou** (Yvelines) ont appelé à l'expression d'une combativité accrue, ainsi que **Jean-François Duret** (Commissions Nationales) qui a demandé également la mise en place d'un véritable médecin de prévention par département.

Théo Jundt (Bas-Rhin), **Alexandre Vichery** (Dircofi Ile de France Ouest) et **Patrice Ruiz** (Saône et Loire) ont dénoncé l'«oubli» de toute référence aux agents handicapés dans le projet de résolution et ont insisté sur les difficultés particulières rencontrées par ces agents à chaque étape de leur vie professionnelle.

Alexis Compagne (CSI Reims) a pour sa part demandé l'ajout d'une référence à la lutte contre toutes les discriminations et à toutes les formes de harcèlement.

Thierry Rahon (Rhône) a proposé des rectifications concernant l'impact des restructurations sur la santé des agents qui primait sur la bonne exécution des missions.

Philippe Benjamin (CS Bretagne) a insisté sur les difficultés liées à la politique immobilière. **Evelyne Goumaz** (Val de Marne) a mis l'accent sur les obligations que l'administration doit respecter, la nécessité d'associer le médecin de prévention, en s'interrogeant sur la réfé-

rence faite aux «salariés» qui lui semblait inappropriée concernant les difficultés propres aux «personnels» de la DGFIP.

Christiane Simard (Haut-Rhin) a relevé l'absence de référence au collectif de travail face à l'individualisme qui les détruit. **Nicolas Calvel** (Tarn) a insisté sur la dégradation des locaux et des conditions d'hygiène. **Claudine Heccker** (Commissions Nationales) a quant à elle évoqué les drames de l'amiante, les difficultés relationnelles ainsi que les contraintes particulières telles les astreintes. **Olivier Guillas** (Dircofi Nord) a regretté que la notion de risques psychosociaux ne soit pas présente dans le texte, notamment dans le cadre du DU

Serge Cohade (Haute-Loire) a appelé de ses vœux la nécessité de «remettre de l'humain» dans le cadre du travail.

Pascal Basset (CS Auvergne) a dénoncé la démarche de certification, la «mise sous contrainte des agents», ainsi que la banalisation des travaux en site occupé.

Stéphane Douet (Finistère) a réitéré les propositions de sa section d'une réunion annuelle permettant aux agents d'agir sur les conditions d'exécution de leurs missions et de la professionnalisation des ACMO détachés à temps complet à ce titre.

LA RÉPONSE DU BUREAU NATIONAL

Denis Habouzit (Bureau National) a rappelé que la lutte contre toutes les discriminations était inscrite dans le préambule des statuts du SNUI comme une valeur fondamentale et que cela valait pour tout le revendicatif. C'est justement pour ne pas stigmatiser telle ou telle catégorie d'agents qu'il n'avait pas été fait dans un premier temps référence explicite aux agents handicapés.

Il a indiqué que bien évidemment leurs difficultés particulières nécessitaient la poursuite d'une action déterminée de l'organisation et que le texte final, qui restait clairement dans une approche préventive, globale et pluridisciplinaire, serait modifié en ce sens.

Dans cette logique, la judiciarisation de l'action syndicale n'apparaît pas comme un moyen privilégié d'action, faisant par trop reposer sur des experts une préoccupation majeure et qui doit devenir véritablement l'affaire de tous les agents.

Il a indiqué que le texte final reprendrait la teneur de nombreuses interventions, ainsi qu'une tonalité de combativité et de détermination. Les termes porteurs d'ambiguïtés seront rectifiés. Ce qui est attendu de la revendication, ce sont des avancées concrètes. C'est pourquoi le SNUI rejette tout contenu prédéfini comme une Charte, fût-elle de «bonne conduite».

Pour le SNUI, la nécessaire rénovation du dialogue professionnel passe, dans un premier temps, par des décisions de remise en cause par l'administration de son fonctionnement, et non par la tenue de réunions qui pourraient tourner au «déballage» tant que leur cadre n'est pas mieux défini. La référence aux salariés en général est bien appropriée car ce sont bien les mêmes mécanismes, qualifiés parfois d'industrialisation du travail, qui dégradent les conditions de vie au travail dans tous les secteurs d'activité.



Jean Capdepuy



Théo Jundt



Evelyne Goumaz



Nicolas Calvel



Alexandre Vichery
(décédé cet été)

Fusion globale, réforme technologiques

Le titre de la commission n° 5 trahissait l'étendue du sujet qu'elle s'était assignée d'explorer.

La cinquantaine de militants réunis dans la commission disposait pour les aider dans cette démarche, du journal avant congrès, de la synthèse actualisée des huit contributions rédigées par les sections et les régions et d'un projet de pré-résolution confectionné par le Bureau National.

Présidés par **Jeanne Ladousse** (CS Aquitaine), les débats nourris, dont le contenu fut restitué par **Ludovic Ploton** (Isère), ont abouti à la rédaction d'une pré-résolution, présentée en séance plénière par **Michel Tricoire** (Pyrénées Orientales), au cours de laquelle elle fût amendée pour donner naissance à la résolution finale.

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Partir du bon pied

La première partie des échanges s'est concentrée sur la validation de la démarche proposée par le projet de pré-résolution, démarche contestée par la section du Rhône qui souhaitait que le SNUI défende d'abord les structures. Au final, la commission a très majoritairement choisi d'engager les débats sur la base du plan proposé par le bureau national.

Plusieurs participants ont estimé, d'une part que le paragraphe de la pré-résolution relatif à l'impôt sur le revenu relevait plutôt de la commission sur le financement de l'action publique, d'autre part qu'il était prématuré d'aborder dans le cadre du congrès du SNUI le domaine de la gestion publique. D'autres ont insisté sur l'attention particulière que le SNUI devait porter aux missions supports ainsi qu'à la fiscalité immobilière et patrimoniale. In fine la commission a fait le choix de conserver le paragraphe concernant la gestion publique, de supprimer celui concernant l'impôt sur le revenu et d'adjoindre aux trois sujets mis en exergue par le rapport d'orientation celui traitant de la fiscalité immobilière et patrimoniale, la question de l'avenir des services supports étant traitée dans la partie consacrée aux moyens. La commission s'est prononcée pour que la résolution réaffirme l'ancrage de toutes les missions de l'ex-DGI et de l'ex-DGCP au sein de la DGFIP.

Comme un fil rouge...

Sans surprise, la question du manque de moyens est revenue tout au long des échanges. La commission a unanimement considéré que la baisse continue des effectifs était la première cause de la détérioration des conditions de vie

au travail et d'exercice des missions. Elle a souhaité que l'organisation dénonce tout recours à l'externalisation et combatte l'utilisation d'auxiliaires et d'intérimaires. Pour l'ensemble des participants, le détournement de la doctrine d'emploi des EDRA, le prêt d'agents ou la polyvalence excessive ne sauraient constituer des solutions aux manques de moyens humains. Pour la commission le SNUI doit encore et toujours revendiquer l'arrêt des suppressions d'emplois. Dans le cadre de la mise en place des SIP, le SNUI doit veiller au transfert des emplois nécessaires à l'accomplissement de toutes les missions transférées.

Parmi les nouveaux modes d'organisation du travail, le CSP à distance a été considéré moins comme un moyen d'améliorer les conditions d'exercice de la mission de contrôle que comme un outil destiné à pallier le manque d'emplois.

La commission a par ailleurs souhaité ne pas voir apparaître, dans la résolution, de référence au télétravail.

Concernant plus largement les nouvelles techniques de l'information et de la communication (NTIC), un intervenant a mis en garde contre le tout informatique présenté à tort comme le remède miracle à tous nos maux.

Pour clore le chapitre informatique, les représentants de sections des CSI ont martelé les revendications des personnels informaticiens : rejet du modèle d'organisation « Copernicien », maintien de tous les sites et de tous les personnels, refus des mutations d'office et réouverture des CSI aux mouvements de catégorie C.

Question de structures

La commission a largement validé les analyses du syndicat sur les réformes

en cours.

Les participants ont unanimement rejeté la constitution des pôles de toute nature, la polyvalence excessive, la déssectorisation. Ils ont revendiqué le renforcement du maillage territorial, des services à taille humaine, le respect effectif des métiers dans les SIP, la redéfinition des doctrines d'emplois.

La fusion CDI/CDIF a donné lieu à de longs échanges et marqué un clivage important entre les partisans de la création d'un bloc foncier au sein des CDI/CDIF et des SIP, avec arrêt définitif ou non des opérations de rapprochements et ceux qui estiment que l'échec patent de cette réforme doit conduire le SNUI à exiger, non seulement l'arrêt des rapprochements, mais la recréation de CDIF là où ils ont été démantelés. Aucun consensus n'a pu être dégagé sur ce sujet.

Pilotage et management

La question du double pilotage des SIP dans les départements non encore fusionnés a été soulevée, un intervenant s'interrogeant sur le fait que l'exercice des missions pouvait y être conditionné. Concernant le management, le rejet de sa conception et de sa mise en œuvre a été unanime. Pour plusieurs intervenants, l'application sans discernement des directives de l'administration centrale interroge le SNUI sur le verticalisme. Pour la commission, l'encadrement doit être avant tout technique et apporter un soutien aux agents dans un cadre humanisé.

Dans les services informatiques, l'internalisation des missions de commandement doit être revendiquée et l'affectation de contractuels à ces missions fermement condamnée.

de l'Etat et mutations

LES INTERVENTIONS EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Laurent Hutin (Nord Valenciennes) et **Fabrice Amadou** (Yvelines) sont intervenus sur le préambule pour demander qu'il soit explicité et précisé. Fabrice Amadou a également souhaité que le SNUI exige les moyens nécessaires pour toutes les composantes du GFU et pas seulement pour les trésoreries de proximité.

Josy Pagès (Pyrénées Orientales) a regretté que le raisonnement sur l'accueil n'inclue pas une dimension DGFIP. Concernant le CFE, elle a souligné que le malaise récurrent des vérificateurs trouve notamment sa source dans le manque de fiches de programmation 3909. Elle souhaite une rédaction plus claire du paragraphe concernant ce point et revient sur le débat national sur le contrôle fiscal conduit par le SNUI pour souligner que dans ce cadre les problèmes de la trop grande déconnexion entre la gestion et le contrôle ont été soulevés et ne se retrouvent pas dans la résolution. Elle est rejointe sur ce point par **Olivier Simard** (CS Alsace) qui exhorte l'organisation à condamner sans réserve les pôles de toute nature qui sont à l'origine de la déconnexion entre les structures.

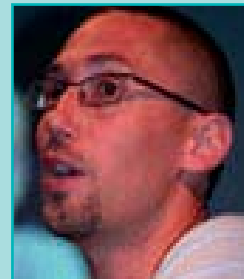
Monique Rougier (Dircofi Sud Ouest) et **Murielle Gagneur** (Dircofi Est) demandent, qu'au travers de la résolution de congrès, le SNUI adresse un message fort aux acteurs du contrôle fiscal, notamment en y reprenant la déclinaison du débat national et par la dénonciation des orientations de l'administration qui, derrière son discours rassurant, met par ses actes la mission en péril. **Marc Veyrat** (DSIP) estime nécessaire quant à lui de pointer les transactions réalisées entre l'administration et les grandes entreprises, source d'injustice fiscale. Il souhaite que la contribution marque l'implication effective du préfet dans la mission domaniale. Pour **Thierry Rahon** (Rhône) dans le domaine du contrôle fiscal comme ailleurs, le pilotage par les indicateurs doit être condamné. Il estime par ailleurs que la revendication du maintien de toutes les structures, contenue dans le projet de résolution, revient à exiger y compris le main-

tien de celles qui ne donnent pas satisfaction et propose de modifier la phrase se rapportant à ce point. Il lance un appel au combat et à la résistance contre toute forme de fusions de services qui sont prétexte aux suppressions d'emplois.

Régis Lagrifoul (Haute Garonne) a demandé que le paragraphe sur les emplois soit un peu «musclé» et attiré l'attention des congressistes sur la situation des trésoreries, éclatées pour la création des SIP.

L'intervention de **Dalila Bordas** (Maine et Loire) a porté sur la FI et pointait la rédaction du paragraphe qui pouvait laisser croire que nous étions favorables à la création de pôles patrimoniaux. Elle a souligné que pour l'administration la notion de performance tenait plus aux économies qu'à la qualité de service. **Josy Pagès** nous a invitée à la prudence rédactionnelle concernant l'allusion contenue dans la pré-résolution sur la «déqualification» préférant faire référence au sentiment de perte de technicité ressentie par les agents.

Christian Dumas (CS Rhône Alpes) est revenu sur la contribution de l'Ardèche pour en éclairer le propos et conclure pour que la résolution insiste sur le fait que les NTIC restent un outil et ne deviennent pas une machine cybernétique qui aliène les personnels. **Jean-Luc Hamel** (DG) a souhaité que la résolution n'écarte pas la notion de télétravail et **Alain Girardot** (CSI Lyon) a apporté quelques précisions importantes au chapitre concernant l'informatique. Pour **Nadine Roger** (Yonne), les problèmes du double commandement (DGI et DGCP) touchent autant les DLU que les SIP des départements non fusionnés. **Marie-Jeanne Raffalli** (CNS) a déploré l'absence de référence aux missions d'assiette et de recouvrement et demandé qu'une phrase rappelle que le SNUI continue de porter ses revendications en la matière. Enfin **Christian Terrance** (CS Midi-Pyrénées) est longuement revenu sur la mission foncière réclamant que la résolution creuse plus un sujet placé comme prioritaire par l'orientation.



Ludovic Ploton



Josy Pagès



Nadine Roger



Monique Rougier

RÉPONSE DU BUREAU NATIONAL

Après avoir remercié toutes celles et ceux qui, en amont du congrès et en son sein avaient participé activement à la construction du dossier revendicatif, **François-Xavier Ferrucci**, pour le Bureau National, a répondu aux intervenants. D'abord pour rassurer ceux qui craignaient une mauvaise interprétation de certains passages d'une résolution qui n'effaçait pas le revendicatif et qui devait être prise dans sa globalité, ensuite pour indiquer que la quasi-totalité des remarques seraient intégrées dans la résolution finale. Le représentant du bureau national a cependant indiqué que le sujet du télétravail ne serait pas repris et s'est engagé à mener une réflexion plus complète sur ce domaine. Pour répondre à Fabrice Amadou, il a précisé que le SNUI demeurait opposé à la fusion et continuait de combattre ses effets négatifs, mais que la DGFIP existait bien et qu'elle constituait le nouveau cadre de nos activités.

Défense du statut et règles

C'est dans un contexte d'attaques sans précédent contre le statut général des fonctionnaires, le droit à la retraite choisie et dans le cadre contraint de la DGFIP que la commission n° 6 a mené ses travaux. La commission s'est attachée à rechercher et à identifier, dans le coeur historique du revendicatif SNUI, les valeurs et les fondamentaux devant être portés et défendus dans les mois à venir. Pour la commission, c'est grâce à un revendicatif ambitieux que l'on pourra écrire une page nouvelle en matière de droits et de garanties pour le travail des agents de la DGFIP.

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Conduite par **Jean-François FURNON** (Bureau National), la commission a travaillé sur les bases du journal d'avant congrès et sur les contributions adressées par les sections à la suite des AG. Présidée par **Olivier Simard** (CS Alsace), la commission a rassemblé 54 participants. En son sein, **Marie-Line Drure** (DNVSF) et **Murielle Laurent** (Alpes-Maritimes) ont été chargés de rapporter les débats en séance plénière.

Les premiers échanges se sont concentrés autour de la définition du périmètre des travaux de la commission et de son appellation. Le représentant du Bureau National et le président de la commission ont apporté aux participants les précisions nécessaires et suffisantes pour engager les débats sur la base du journal avant-congrès, le nom de la commission ayant été modifié.

Par ailleurs, **Jean-François Furnon** a confirmé qu'il serait spécifié dans la résolution de congrès que des CNS seraient convoquées pour enrichir les réflexions internes tout au long du cycle de discussions sur les règles de gestion.

Statut et droits fondamentaux des fonctionnaires

La commission a fermement condamné toutes les attaques portées contre le statut (livre blanc, mobilité, prime à la performance) ainsi que toute forme de contractualisation et a dénoncé les modalités de recrutement via le Pacte Junior qui contribuent à introduire une zone de non droit en matière de recrutement au sein des administrations financières.

La défense et l'évaluation des carrières

De nombreux participants à la commission se sont élevés contre la nouvelle carrière B et ont estimé qu'il fallait, dans la période, réaffirmer avec force les fondamentaux du SNUI en matière

de carrière. La commission a réaffirmé la nécessité de resserrer les échelons de début de carrière et d'étudier toutes les pistes permettant d'améliorer les dispositifs de fin de carrière. Par ailleurs, la commission a acté le fait qu'il y aurait matière à créer un nouvel espace de promotion via la notion d'expertise.

La commission a constaté que la promotion par liste d'aptitude rencontrait de plus en plus d'opposition de la part des agents et des militants. Sans aller jusqu'à exiger sa suppression, la commission a réaffirmé qu'elle devait être d'un volume marginal ne dépassant pas 1/6 du volume des promotions et qu'une révision des modalités de sélection devait être portée par le syndicat.

La commission a aussi largement débattu du recrutement. Elle a réaffirmé fermement son attachement aux concours internes.

Statut DGFIP et droit à mutation

Les débats ont permis de souligner l'attachement des agents aux statuts particuliers de la DGI qui trouvent tout leur sens à la DGFIP.

La commission a réaffirmé le droit à la mobilité choisie au sein de la DGFIP y compris entre les filières gestion publique et gestion fiscale. Par contre, le dispositif de passerelles mis en place par l'administration a été condamné. Il est considéré par les militants, au même titre que la multiplication de postes à profil comme un facteur d'opacité dans les règles de gestion. La commission a demandé la définition d'un TSM le plus précis possible. Unaniment, les membres de la commission ont réaffirmé la nécessité d'affecter un maximum d'agents dans le cadre de mouvements nationaux.

Recrutement

La commission a condamné le concours RIF, et regretté l'absence de bilan contra-

dictoire par l'administration.

La commission a, par ailleurs, condamné le concours commun ministériel du C. Pour les participants, il faut que la DGFIP soit en capacité de mener seule toutes les opérations de recrutement, ces dernières devant reposer exclusivement sur la base de concours nationaux à affectation nationale. Par ailleurs, pour la commission, il faut améliorer les dispositifs d'aide à la préparation aux concours et combattre la Raep (Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) qui est une forme dévoyée de liste d'aptitude.

Formation

La commission a rappelé l'importance du droit à la formation professionnelle qui doit être accessible à tous sur la base du volontariat. Concernant la formation initiale, la commission note que sa durée est, compte tenu de la technicité des missions dévolues aux agents, insuffisante. Certains participants ont stigmatisé l'e-formation. Pour la commission, il faut renforcer le réseau de la formation. Pour cela il faut que les sites actuels de formation soient préservés et que la fonction d'enseignant soit valorisée. A ce titre, la contractualisation de cette mission a été dénoncée.

Notation

La commission a été unanime dans la condamnation du système actuel de notation, et pour rejeter les dispositions du décret de septembre 2007 instaurant un entretien professionnel annuel obligatoire. Pour la commission, il faut continuer de combattre un système qui fait la part belle à la contractualisation, autour de l'entretien individuel.

Pour la commission il faut, dans le cadre des recours contre la notation, redonner aux CAP nationales toutes les compétences en matière de droit et de défense des agents.

de gestion

LES INTERVENTIONS EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Plusieurs intervenants, **Maurice Martin** (CS Ch.-Ardennes), **René Dassonville** (CNS), **Ludovic Ploton** (Isère) ont demandé que la résolution de la commission n° 6 condamne avec la plus grande fermeté les attaques gouvernementales contre le statut et les droits et garanties des fonctionnaires, ainsi que la réforme de la notation. Certains intervenants ont souhaité que cette résolution soit, sur de nombreux sujets, moins exhaustive. René Dassonville a estimé que sa densité lui donnait un aspect «catalogue» revendicatif. D'autres se sont émus de sa complexité sur certains points. **Jérôme Cachart** (CS 2ème RIF) regrettant par ailleurs que la résolution ne soit pas une synthèse revendicative des règles en devenir à la DGFIP.

Nathalie Vidal-Torreilles (Pyrénées-Orientales) a souligné la qualité des travaux, précisant que la commission a accroché les principes fondamentaux devant être portés par le syndicat. Elle précise qu'il faudra néanmoins mener en interne une étude comparative des règles de gestion DGI/DGCP afin que l'Union SNUI - SUD Trésor Solidaires puisse afficher, face à l'administration, un front commun offensif. Sur ce point, elle a été rejointe par René Dassonville qui a précisé que les actuelles règles de gestion sont trop souvent bafouées par l'administration.

Jean-Paul Dor (Solidarité) et **Maurice Martin** ont notamment demandé que le SNUI revendique la création d'un véritable TGE. Pour eux, le SNUI doit plus que jamais se battre pour pourvoir, le plus finement possible, via les mouvements nationaux de mutation, tous les emplois C, B et A.

Ludovic Ploton et **Jérôme Cachart** ont condamné le principe de la liste d'aptitude demandant sa suppression. Pour L. Ploton, il faut au contraire renforcer la linéarité de carrière. **David Cocault** (CS Bretagne) s'interroge quant à l'intérêt de maintenir un passage de C 2 à CP car cela entrave la notion de linéarité de carrière.

Fervant défenseur des stagiaires, **M. Martin** a demandé que la résolution porte l'exigence que les 1ères affectations des CS et des IE se fasse sur la base de leur reclassement dans le nouveau grade (soit l'ancienneté administrative) et dans le cadre du mouvement général de mutation.

Isabelle Wenger Artz (Yvelines), **Christian Steenhoudt** (ancien secrétaire général), rejoint par **Rose-Marie Rozano** (Seine-St-Denis), ont rappelé l'importance de maintenir des recrutements de haut niveau, notamment les épreuves de culture générale. Pour Ch. Steenhoudt, il y a un réel danger dans l'ultra professionnalisation des concours, notamment internes, comme il y aurait une réelle perte de technicité si les deux filières actuelles (fiscale et gestion publique) disparaissaient.

Henri Herrera (CSI Versailles) a rappelé que les informaticiens doivent pouvoir dérouler une carrière au sein de la DGFIP.

Enfin **Lilian Mounard** (ENI Clermont) précise que le concours n'est pas forcément le meilleur moyen pour permettre à de jeunes non diplômés d'intégrer la Fonction Publique. Pour cela, il demande que le SNUI infléchisse sa position contre le Pacte Junior.



Marie-Line Drure



Maurice Martin



Nathalie Vidal-Torreilles



Henri Herrera

RÉPONSES DU BUREAU NATIONAL

Jean-François Furnon a salué le travail de la commission qui a réaffirmé les valeurs fondamentales devant être portées par le SNUI et donc par l'Union SNUI - SUD Trésor Solidaires. En réponse aux interventions, Jean-François a précisé que la résolution était effectivement très exhaustive, mais qu'elle avait le mérite de baliser le terrain revendicatif, notamment à la veille de discussions majeures en matière de statut et de règles de gestion.

Il a réaffirmé que le SNUI, aux côtés de Solidaires, mettra tout en oeuvre pour faire évoluer positivement le dossier de la nouvelle carrière B et s'attachera à ce qu'aucun agent ne soit pénalisé.

Jean-François rappelle qu'il n'y a pas d'opposition entre la revendication de la linéarité de carrière et celle qui consiste à défendre des dispositifs qui permettent d'accélérer la carrière. Ainsi le principe d'un concours de C 2 à CP doit être défendu, notamment à la DGFIP. Pour Jean-François, il faut aussi améliorer la réflexion et le revendicatif sur les fins de carrière. Il faut aussi rechercher à ce que tous les agents puissent progresser dans leur carrière, sans être bloqués par des barrages fonctionnels ou par des épreuves non appropriées à leur expérience. Dans le même esprit, il faut que le syndicat garantisse aux informaticiens de vraies possibilités d'évolution de carrières.

Jean-François réaffirme que le SNUI mettra tout en oeuvre pour défendre le droit à la mobilité choisie. Cela passe par la réaffirmation de l'affectation nationale la plus fine possible, par un TGE et une nomenclature des emplois actualisée au regard des réalités DGFIP. Mais pour que les agents puissent, en toute liberté et en toute sérénité, muter, il faut aussi leur assurer une formation initiale et une formation en cours de carrière de haut niveau. C'est donc avec une vision globale autour des notions de recrutement, de formation et d'affectation que le SNUI abordera les discussions à venir.

Concernant justement le processus de recrutement, Jean-François réaffirme que la Fonction Publique doit rester ouverte à des jeunes sans diplôme, mais cela doit pouvoir se faire autrement que par le biais du contrat de type Pacte Junior. L'adéquation des épreuves des concours au niveau requis pour l'accès à l'emploi doit être recherchée, comme doit être mise en oeuvre l'aide à la préparation aux concours externes.

Enfin, il précise que le SNUI combattra toute forme de contractualisation des emplois. Cela passe par le maintien d'une forte combativité contre l'actuel système de notation et contre l'entretien professionnel.

Le pouvoir d'achat

La question du pouvoir d'achat demeure comme une des principales préoccupations des salariés du public comme du privé. Rien d'étonnant donc de la voir traitée une nouvelle fois dans le cadre du congrès du SNUI, d'autant que le contexte de crise dans lequel nous évoluons la pose avec encore plus d'acuité. Si depuis le congrès de Villefranche Sur Saône et dans la foulée de la campagne «réclamons notre dû» le Syndicat a pu obtenir quelques avancées en la matière, notamment dans le cadre de la mise en place de la fusion DGI-DGCP, le chemin est encore long pour atteindre la concrétisation de l'ensemble de nos revendications. La commission a conduit ses analyses essentiellement dans la sphère publique en abordant tous les éléments qui peuvent concourir à l'amélioration du pouvoir d'achat des fonctionnaires, de la valeur du point d'indice à l'action sociale en passant par l'amélioration des déroulés de carrière.

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Conduite par **Stéphane Pardon** (Bureau National), la commission était présidée par **Pascal Valliamin** (CS Réunion), **Françoise Deschamps** (Rhône) et **Julien Cougoureux** (ENI Elèves) étant chargés de rapporter les travaux en séance plénière. La commission a d'abord délimité les grands thèmes à aborder lors des travaux : la fonction publique, la DGFIP, l'action sociale, les retraites et la protection sociale complémentaire.

La commission a mis en avant, dans le contexte de crise, l'importance du pouvoir d'achat. Elle a souhaité rappeler les principes fondamentaux liés à la fonction publique.

Le caractère régalien de notre administration nécessite un niveau de rémunération qui doit être suffisant pour préserver notre neutralité et notre indépendance. La commission a souligné l'importance d'une transparence indiciaire et indemnitaire de nos rémunérations à tous les niveaux de grade.

Face à la volonté du gouvernement de casser le statut de la fonction publique, la commission a réclamé avec force «justice fiscale, justice sociale, justice salariale».

S'agissant du point d'indice qui reste le fondement de la rémunération de base de tout fonctionnaire, un rattrapage du pouvoir d'achat passe par une revalorisation immédiate qui doit conduire à porter sa valeur, à minima, à 5 €. Lors des débats, les participants ont unanimement revendiqué 60 points d'indice pour tous.

La mise en place de la PFR (prime de fonction et de résultat), avec tous les dangers qu'elle fait peser sur notre régime indemnitaire a fait l'objet d'une large discussion.

Ajoutée aux effets pervers de la notation, la PFR, outil supplémentaire de perte de pouvoir d'achat, va créer un climat délétère et un esprit de compétition entre les agents, propre à détruire encore plus une certaine solidarité dans le travail. Dans ce contexte la commission a mis en garde sur les futures modalités de mise en place de l'intéressement collectif.

Ensuite, le débat a porté sur la monétisation du temps de travail et le rachat des jours CET.

Si la commission a condamné le principe, elle a constaté qu'à l'évidence les agents qui optent sont, soit pris à la gorge financièrement, soit subissent de plus en plus une pression liée aux indicateurs qui les poussent à ne plus prendre leurs congés.

Enfin, la commission a abordé le problème de la revalorisation des carrières.

En ce qui concerne le cadre C, la commission a dénoncé le tassement de l'échelle salariale au niveau du SMIC pour les jeunes agents recrutés.

En ce qui concerne le cadre B, les participants ont souligné l'investissement du SNUI via Solidaires Fonctions Publiques dans ce dossier (amendements à la Fonction Publique, pétitions). L'allongement de la carrière a été dénoncé tout comme la suppression de l'accès direct par concours au grade de contrôleur principal pour les contrôleurs 2ème classe.

La rémunération des vacataires a été également abordée, la commission jugeant opportun de faire une enquête sur les conditions d'embauche des auxiliaires.

La suite des travaux de la commission a porté sur l'action sociale.

Dans un premier temps, la mise à disposition de logements sociaux a fait

débat. La commission a constaté que l'Etat, plus grand propriétaire foncier de France, préfère vendre son patrimoine immobilier, plutôt que de le mettre à la disposition de ses agents les plus nécessiteux.

Puis, les participants ont engagé la réflexion sur la participation de l'Etat employeur à l'aide au logement, vue la part conséquente du loyer dans le budget des agents.

La commission a demandé la création d'une aide au logement suffisante, pour permettre aux agents de vivre dans des conditions décentes.

Les moyens alloués à notre ministère en comparaison de ceux alloués à certains comités d'entreprise ont été évoqués. Le syndicat doit se fixer pour objectif d'obtenir des moyens propres à satisfaire les besoins sociaux et culturels des agents.

Les autres points tels que la participation de l'Etat Employeur sur les titres restaurant, l'élargissement des bénéficiaires des chèques vacances, les prestations pour enfants poursuivant leurs études, l'aide à la petite enfance, la politique en faveur des personnes âgées ont recueilli l'unanimité de la commission.

En conclusion des débats, la commission a réaffirmé que les prestations d'action sociale doivent être défendues aussi bien pour les actifs que les retraités. De plus, la commission a condamné unanimement l'application d'un gel de 5 à 6% sur les budgets d'action sociale. L'action sociale doit être un vrai plus pour l'ensemble des agents, la commission s'est déterminée sur le fait que le SNUI avec Solidaires aux Finances doit se réapproprié l'action sociale et en faire un combat premier.

LES INTERVENTIONS EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Gérard Gourguechon, tout comme **Christian Boulais** (tous deux anciens secrétaires généraux) sont intervenus pour souligner le caractère éminemment politique du débat sur le pouvoir d'achat et qu'un autre partage des richesses est indispensable. Ils ont tous deux précisé que ce débat devait concerner l'ensemble des salariés.

Marc Veyrat (DSIP) a réaffirmé l'importance d'un subventionnement préservé, voire accru, des trois associations (ALPAF, AGRAF et EPAF) afin de maintenir les tarifs et la qualité de la prestation d'action sociale. Il a également souligné la nécessité d'un soutien appuyé pour les représentants qui siègent au sein de ces associations.

Gérard Damprunt (Paris Est) a, quant à lui, insisté sur une amélioration des conditions de vie au travail des jeunes agents qui peut se caractériser par une action sociale efficace en terme de restauration collective et de logement.

Pierre Morioussef (Gironde) a demandé la création de logements supplémentaires avec en parallèle la réactualisation du plafond des ressources.

Jean-Pierre Authier (Charente Maritime) a tenu à rappeler la place durement gagnée par Solidaires Fonctions Publiques dans toutes les instances soulignant notre devoir de s'y impliquer par le biais des Solidaires locaux, notamment au travers des CRIAS.

Alain Girardot (CSI Lyon) a souligné les contraintes imposées au personnel informatique et exigé que toutes les heures supplémentaires et astreintes soient payées à leur juste prix dès la première heure effectuée.

Thierry Theiss (CS Bourgogne) a dénoncé la situation des auxiliaires et contractuels avec des contrats multiples qui conduisent à une rémunération inférieure au SMIC. Il a exigé la régularisation immédiate de toutes les situations anormales.

Véronique Grataloup (CS Rhône Alpes) a exigé que soit dénoncée la réforme de la carrière C qui, même si elle date de quelques années, ne répond pas du tout en terme de rémunération à la reconnaissance de la technicité des agents C.

Philippe Benjamin (CS Bretagne) tout en appuyant l'analyse de Gérard Gourguechon et

Christian Boulais sur le caractère politique du sujet de la commission, souhaite que le SNUI rejette avec force toute notion de financement de la performance quelles que soient les modalités retenues.

Yann Erwann Le Digarcher (CS 1ère RIF), a souligné la qualité des travaux restitués et rejoint l'expression de Marc Veyrat sur la nécessité d'avoir une vision globale de l'action sociale.

Stéphane Douet (Finistère) a rappelé avec insistance la nécessité, en terme de déroulement de carrière, de pouvoir accéder aux grades supérieurs dès les conditions statutaires réunies.

Christian Terrance (CS Midi Pyrénées) a souligné avec satisfaction la prise en compte, cette année, des revendications portées depuis plusieurs congrès par la région Midi Pyrénées. Concernant les moyens alloués à l'action sociale, il demande un engagement à travailler et à réfléchir sur un revendicatif précis. Il souhaite par ailleurs que le travail effectué par la section de l'Aveyron sur la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat soit pris en compte dans la résolution définitive.

Maurice Martin (CS Champagne Ardennes) est tout particulièrement intervenu sur le régime indemnitaire des personnels stagiaires pendant leur cycle de formation, appelant de ses vœux un vrai régime indemnitaire à la hauteur de l'implication des agents et qui compense réellement l'ensemble des frais de double résidence.

Richard Lardon (Loir et Cher) et **Philippe Ostrogorski** (Moselle) ont dénoncé le régime d'harmonisation des IFDD qui a généré beaucoup d'injustices, trop d'agents se retrouvant perdants dans l'opération. Philippe a ajouté la nécessité de faire le lien entre les actifs et les retraités sur le pouvoir d'achat.

Jacques Selves (CLR) a souligné l'importance de la notion de solidarité intergénérationnelle, indiquant que les pensions devaient dépendre uniquement du budget de l'Etat. Il a également dénoncé les nombreuses atteintes portées aux retraités notamment les futures modifications fiscales sur le nombre de parts des personnes vivant seules.



Françoise Deschamps



Richard Lardon



Philippe Ostrogorski



Yann Erwann Le Digarcher

RÉPONSES DU BUREAU NATIONAL

Stéphane Pardon a remercié les intervenants et apporté les réponses qui, pour l'immense majorité, ont été intégrées dans la résolution soumise au vote.

Sur ce dossier, le SNUI doit porter au plus haut la technicité avérée des agents de notre administration, cette reconnaissance doit se transformer par un plan de qualification réellement ambitieux (intra-catégoriel et inter-catégoriel).

Le SNUI luttera pour réparer toutes les nombreuses injustices indemnitaires qui se sont accumulées avec le temps, de plus l'administration se doit de répondre à la revendication de l'ensemble des agents : une revalorisation pour tous !

En conclusion, l'action sociale doit représenter un vrai « plus » pour l'ensemble des agents actifs ou retraités et leurs familles en particulier en terme de pouvoir d'achat.